



www.mondialulm.fr

CONSIGNES DE VOL

MONDIAL DE L'ULM 2022

PILOTES VISITEURS

ULM TOUTES CLASSES
AVION & HÉLICOPTÈRE

AÉRODROME BLOIS-LE-BREUIL (LFOQ)

2/4 SEPTEMBRE 2022

*LES ARRIVÉES EN VOL SONT POSSIBLES
À PARTIR DU JEUDI 1^{ER} SEPT.*



www.mondialulm.fr

200% ULM en toute sécurité

Cette seconde édition du MULM doit permettre de voir encore plus d'ULM dans toutes les classes et de tous les types, au sol et en vol, avec des vols d'exposants, des vols d'animation et bien sûr de nombreux visiteurs venant en vol (ULM, avion, hélicoptère) sur les trois jours mais possiblement dès le jeudi. La sécurité des vols est une des clés de sa réussite et elle repose sur la responsabilité de tous. Cette consigne de vols pour les pilotes visiteurs (traduite en anglais et en allemand) décrit les procédures d'inscription **obligatoire sur le site www.mondialulm.fr avant la venue en vol** et les trois approches possibles :

Consignes CIRCUIT SUD destinées aux ULM qui veulent se rendre sur le parking ULM en se posant sur la 12-30 herbe (300m x 20m), radio en français uniquement.

Consignes CIRCUIT NORD destinées aux avions, hélicoptères et ULM qui veulent se rendre sur le parking avion sur la 12-30 revêtue (1250m x 30m), radio en français ou anglais.

Consignes spécial PARAMOTEURS qui peuvent venir en vol sur le Salon ou voler à partir de la zone paramoteur avec une radio de vol libre

Dans tous les cas, nous recommandons l'emploi de l'application SAFESKY (partenaire du MULM) pour tous les aéronefs (paramoteur compris) qui offre un mois d'utilisation gratuite avec votre inscription au MULM. Si vous l'activez, même en ayant votre téléphone dans votre poche, vous faciliteriez grandement la perception du trafic par la direction des vols.

Venez nombreux et faites le savoir !

Bons vols en route vers le MULM.

Sébastien PERROT
Président de la FFPLUM

Éric BELLINGHERY
Directeur des vols

SOMMAIRE

03 **PLAN GÉNÉRAL DU SALON**

04 **PROGRAMME DES VOLS ULM**

05 **CONSIGNES PILOTES ACCÉDANT PAR VOIE AÉRIENNE**

06 **GÉNÉRALITÉS ZRT - POINTS D'ENTRÉE **SUD** ET **NORD****

07 **> CONSIGNES DE VOL **CIRCUIT SUD****

14 **> CONSIGNES DE VOL **CIRCUIT NORD****

20 **> CONSIGNES DE VOL SPÉCIAL **PARAMOTEURS****

31 **FAQ**

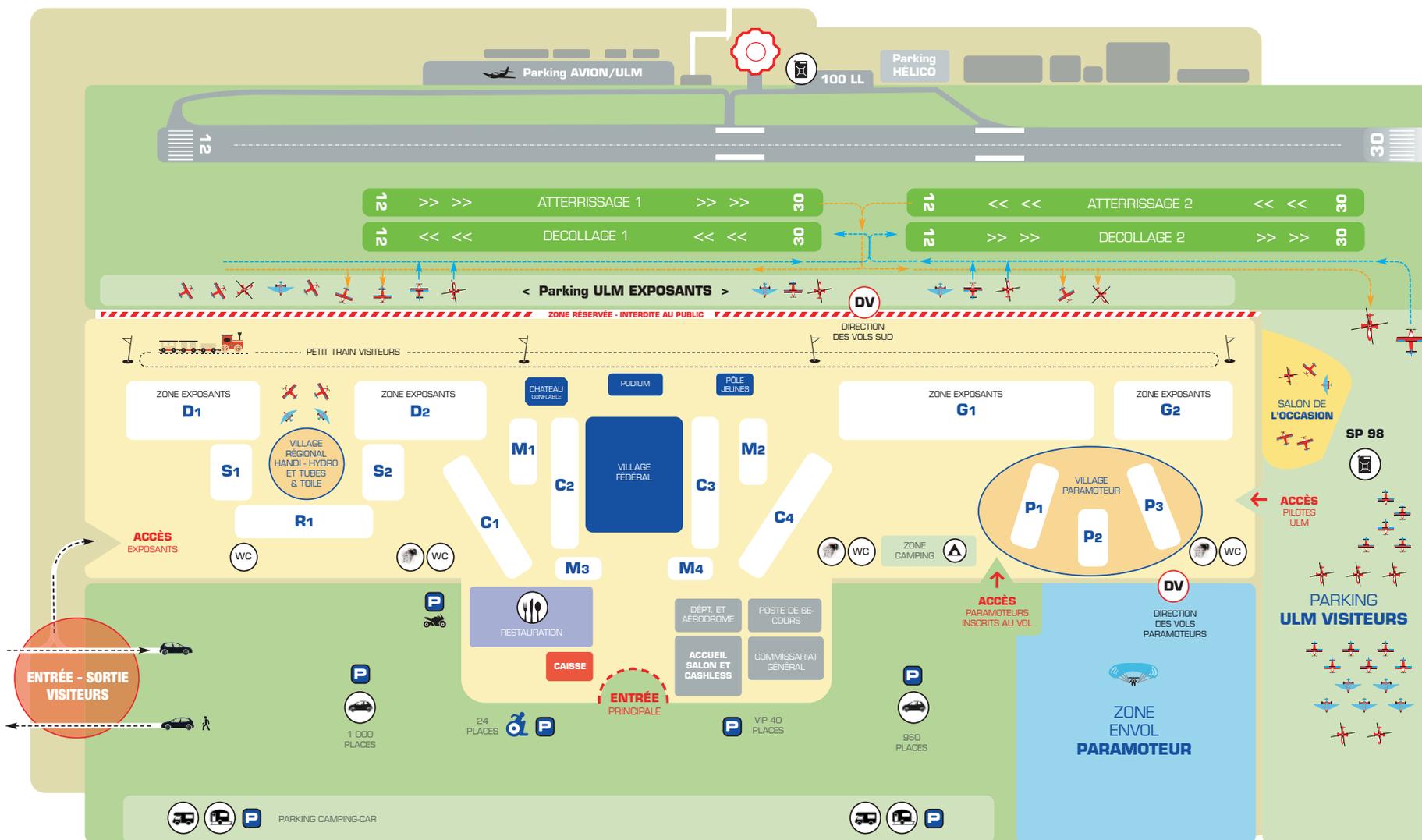
33 **CONTACTS**

PLAN GÉNÉRAL DU SALON

<<< VENDÔME À 15 MN.

D 957

BLOIS À 20 MN. >>>



PROGRAMME DES VOLS ULM

ET TYPOLOGIE

LE PROGRAMME
DES VOLS
PARAMOTEUR

EST DISPONIBLE
À LA PAGE 21

Journée aéro : 06h43 > 21h05		7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	
JEUDI 01/09	Vols visiteurs		[Barre bleue continue]											RÉPÉTITIONS VA / VEP	
VENDREDI 02/09	Vols visiteurs (A/D)		[Barre bleue continue]												
	Vols exposants de présentation		[Barre bleue continue]												
	Vols exposants/clients		[Barre jaune]					[Barre jaune]				[Barre jaune]			
	Vols d'animation						VA 1								
SAMEDI 03/09	Vols visiteurs (A/D)		[Barre bleue]					[Barre bleue]				[Barre bleue]			
	Vols exposants de présentation					VEP 1				VEP 2					
	Vols exposants/clients		[Barre jaune]			[Barre jaune]				[Barre jaune]					
	Vols d'animation												VA 2		
DIMANCHE 04/09	Vols visiteurs (A/D)		[Barre bleue]					[Barre bleue]				[Barre bleue]			
	Vols exposants de présentation					VEP 3									
	Vols exposants/clients		[Barre jaune]			[Barre jaune]				[Barre jaune]					
	Vols d'animation	VA 3							VA 4						

Les vols visiteurs sont possibles à partir de 8h00 le jeudi 1^{er} septembre 2022.

Horaires d'ouverture au public

- Vendredi 2 septembre 8h30 - 21h00.
- Samedi 3 septembre 8h30 - 21h00.
- Dimanche 4 septembre 6 h30 - 15h00.

VOLS VISITEURS

- Le MULM sera accessible en vol. Les arrivées et départs sont possibles à partir du jeudi.
- Les basés pourront voler le jeudi et le vendredi, selon le programme.
- Un système de parkage et du carburant seront proposés.

VOLS EXPOSANTS DE PRÉSENTATION (VEP)

- Les exposants pourront présenter leurs machines en vol. Ces vols seront commentés par un speaker.
- Les exposants devront s'inscrire, communiquer les éléments de présentation et participer aux briefings.

VOLS EXPOSANTS CLIENTS

- Les exposants auront la possibilité d'effectuer des vols de promotion tout au long du salon dans les conditions du programme.
- Ces vols ne seront pas autorisés durant les vols d'animation de la zone événement principale.

VOLS ANIMATION (VA)

- Le MULM propose des temps forts d'animation sur les 3 jours avec uniquement des ULM.
- L'objectif est de montrer au grand public des vols de d'animation en toute sécurité avec des pilotes expérimentés dans leur pratique.

CONSIGNES DE VOL POUR LES PILOTES ACCÉDANT PAR VOIE AÉRIENNE

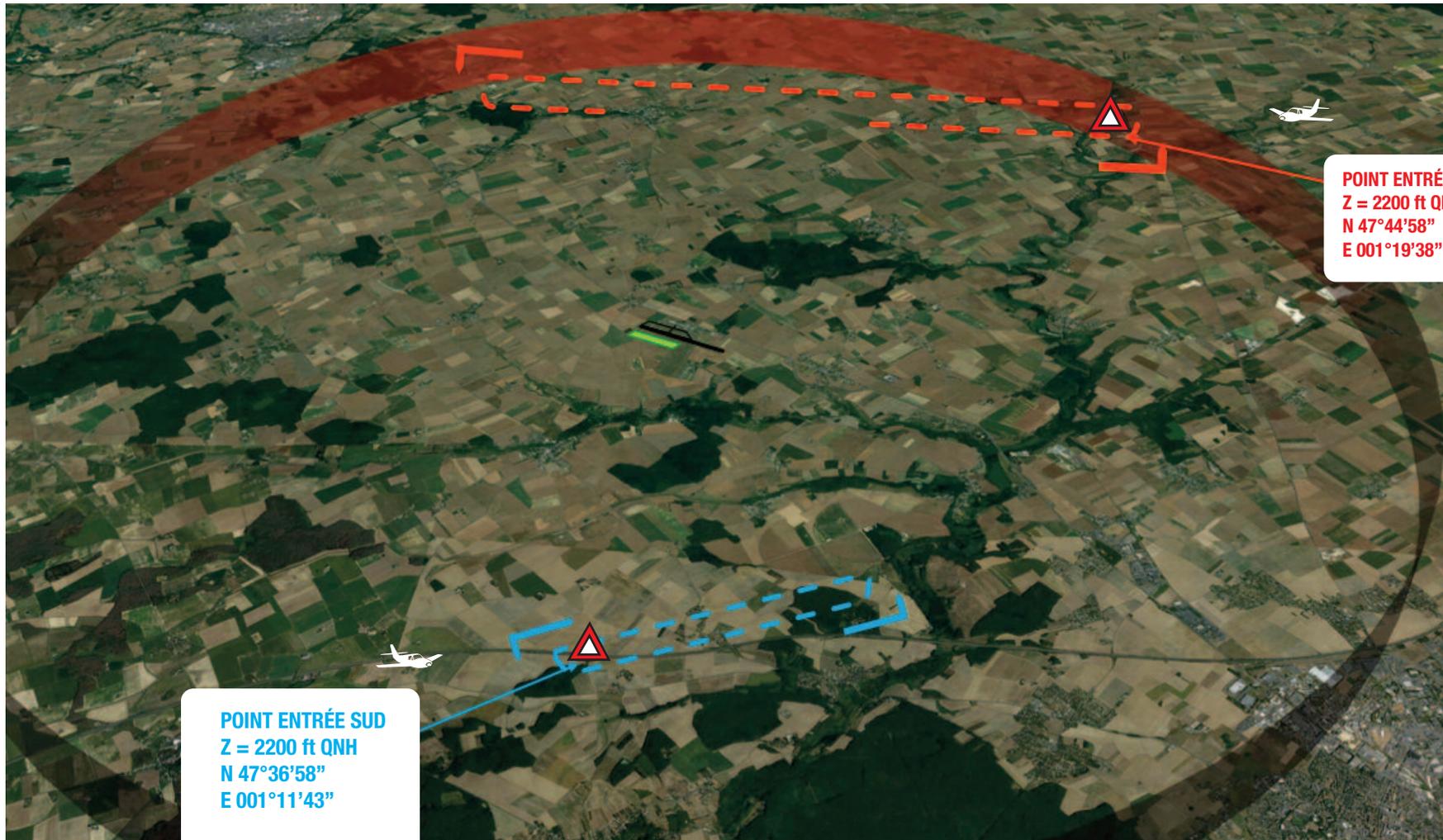
- Tous les pilotes doivent au préalable être inscrits et avoir reçu un numéro d'autorisation avec un indicatif, et un point d'entrée N (**NORD**) ou S (**SUD**)
 - Tous les pilotes devront valider la lecture des consignes de vols, pour valider leur inscription
 - Attention les points d'entrée de la ZRT, les fréquences, les circuits, cheminements et les consignes sont différents selon que le pilote se pose **sur la piste 12/30 revêtue, (circuit NORD)** ou qu'il se pose **sur la piste MULM en herbe, (circuit SUD)**
 - L'ensemble des consignes et informations, est décrit pour chaque circuit **SUD** et **NORD** dans les pages suivantes
 - Le pilote devra s'informer des dernières mises à jour des consignes de vol publiées par l'organisation.
- **LES CONSIGNES PARAMOTEURS** sont détaillées à partir de la page 20 de ce document

GÉNÉRALITÉS ZRT

POINTS D'ENTRÉE **NORD** ET **SUD**

BASCULEZ
SUR LA FRÉQUENCE ATIS
127.350 MHZ

PRISE DES CONSIGNES
OBLIGATOIRE



CONSIGNES DE VOL CIRCUIT SUD

PISTE 12/30 HERBE

- Arrivées par le SUD/ SUD-EST/ SUD-OUEST, recommandées entre le 121° et le 300°.
Si arrivée par le NORD, contournement obligatoire de la ZRT
- Écoute obligatoire et prise d'informations par le pilote **sur fréquence ATIS 127.350 MHz**, avant d'entrer dans la ZRT, (pour obtention des consignes d'arrivée, piste et paramètres), à une altitude de 2200 ft/QNH, avec circuit d'attente proposé pour pallier un engorgement possible des circuits
- **Au passage du point de report SUD, point SIERRA : N 47°36'58" / E 001°11'43"**,

LE PILOTE :

- Bascule sur la fréquence **MULM OPERATION, 130.200 MHz**
- S'annonce avec son numéro d'autorisation : « **S (SUD) + (A (avion) / M (multiaxe) / G (autogire) / P (pendulaire) / H (classe 6)) + n°...** », puis poursuit son circuit d'intégration en suivant les consignes de l'opérateur radio sol
- Respecte son créneau horaire
- Fait route vers le QFU en service annoncé par l'ATIS
- **Descend vers 1 400 ft QNH en effectuant une base directe**, via le point correspondant BRAVO 12 ou 30 en assurant une séparation à vue avec l'aéronef précédent
 - B 12 - Coordonnées N 47°39'21" - E 001°08'43"
 - B 30 - Coordonnées N 47°38'05" - E 001°12'45"
- **Au point BRAVO 12 ou 30, le pilote s'annonce à nouveau, puis silence radio à l'écoute**
- **Clôture OBLIGATOIRE** du plan de vol par le pilote (vols transfrontaliers)

CONSIGNES PILOTES CIRCUIT SUD

PISTE 12/30 HERBE



CONSIGNES DE VOL CIRCUIT SUD

PISTE 12/30 HERBE

SECURITÉ DANS LE CIRCUIT

ATTENTION A LA DENSITÉ DU TRAFIC

**ADOPTER UNE VITESSE COMPRISE ENTRE
90 ET 100 KM/H POUR FLUIDIFIER LE TRAFIC**

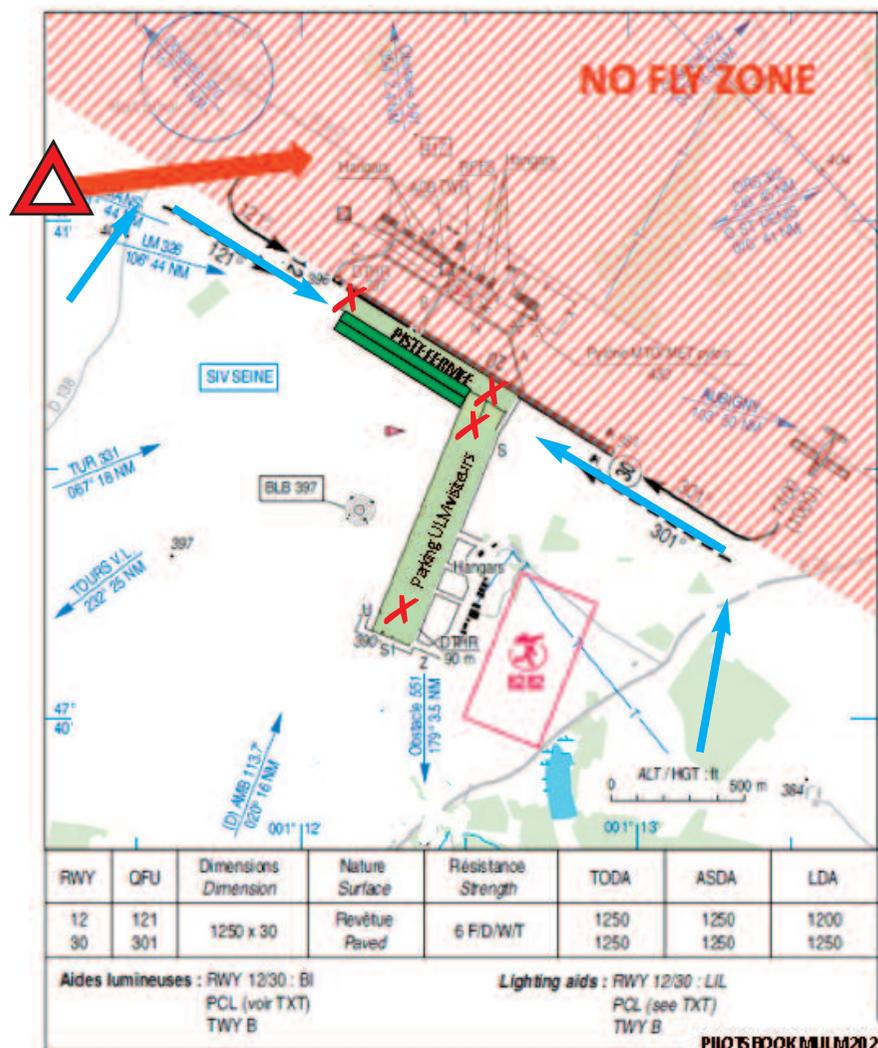
**INTERDICTION DE DÉBORDER AU NORD
DE L'AXE 12/30 PISTE HERBE**

DIMENSION DES PISTES : 300M X 20M

**LES INTÉGRATIONS RADIO EN ANGLAIS SE FONT
EXCLUSIVEMENT PAR LE CIRCUIT NORD**

CONSIGNES DE VOL CIRCUIT SUD

PISTE 12/30 HERBE

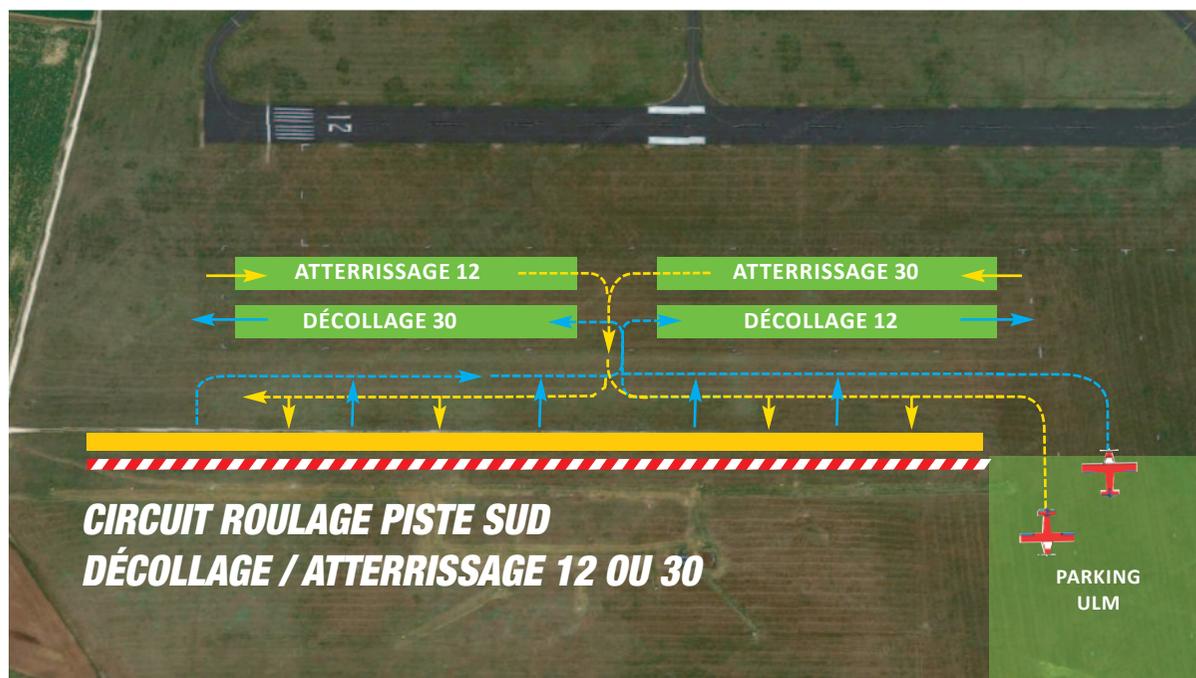


- Les arrivées par le **SUD** et sur la fréquence **MULM OPERATIONS** (130.200 MHz) doivent respecter la **NO FLY ZONE** définie ci-contre !
- Le secteur **NORD** du terrain étant réservé aux utilisateurs de la piste 12/30 revêtue !

CONSIGNES PILOTES CIRCUIT SUD

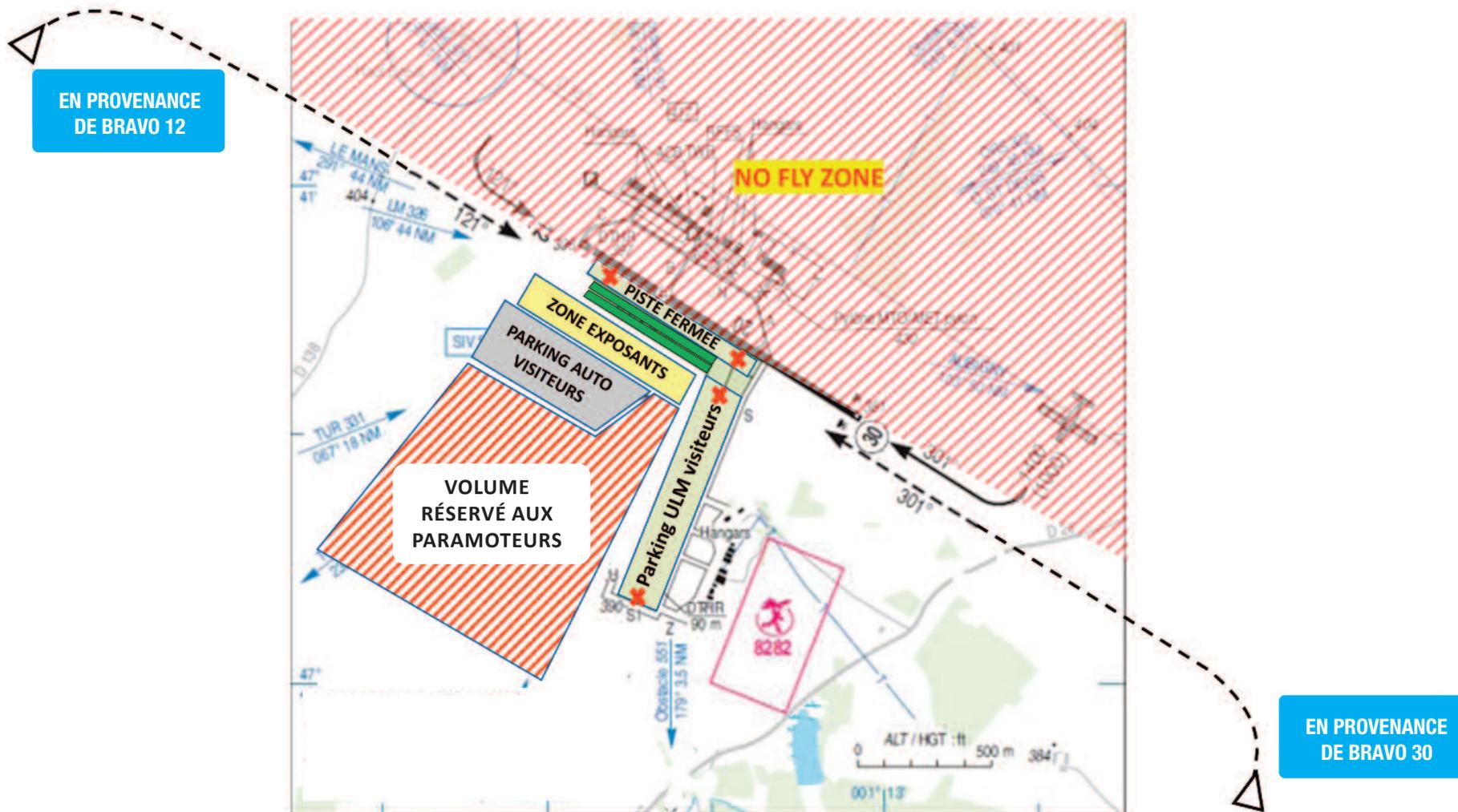
PLAN DE CIRCULATION PISTE SUD 12/30 HERBE

- Utilisation de la piste 12/30 herbe, (**12 main droite/ 30 main gauche**)
- Clôture **OBLIGATOIRE** du plan de vol par le pilote
- Une fois posé et piste dégagée, le pilote se met aux ordres des parqueurs et bascule sur la fréquence sol **123.250 MHz**



CONSIGNES PILOTES ARRIVÉE SUD

PISTE 12/30 HERBE



CONSIGNES PILOTES DÉPART SUD

PISTE 12/30 HERBE

- A la mise en route, fréquence sol, **123.250 MHz**, aux ordres des parqueurs
- Au point d'attente de la piste le pilote bascule sur **MULM OPERATION, 130.200 MHz**
- Les départs sont effectués en auto-information, en assurant la séparation avec le décollage précédent vers une altitude de 1700 ft QNH afin d'assurer une séparation verticale avec les arrivées SUD (1400 ft QNH depuis les points B12 ou B30)
- QFU 12 : route 130 recommandée à maintenir jusqu'à la sortie de la ZRT (7 Nm)
- QFU 30 : route 290 recommandée à maintenir jusqu'à la sortie de la ZRT (7 Nm)
- **Le survol des points d'entrée en base (B12 et B30) est à éviter pour les appareils en sortie**
- Le pilote maintient l'écoute sur la fréquence 130.200 MHz, jusqu'en sortie de ZRT
- Les départs sont réalisés par le SUD de la piste non revêtue 12/30
- L'activation des plans de vol est sous la responsabilité du Commandant de bord

CONSIGNES DE VOL CIRCUIT NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE

Arrivées par le NORD/ NORD-OUEST/ NORD-EST, recommandées entre le 301° et le 120.

Si arrivée par le SUD, contournement obligatoire de la ZRT.

Les pilotes rejoignent le point d'entrée NORD à une altitude de 2200 ft /QNH, avec circuit d'attente proposé pour palier un engorgement possible des circuits.

Point d'entrée NORD, point NOVEMBER > N 47°44'58" / E 001°19'38"

Écoute obligatoire et prise d'informations par le pilote sur fréquence **ATIS 127.350 MHz**, avant d'entrer dans la ZRT, (pour obtention des consignes d'arrivée, piste et paramètres), à une altitude de 2200 ft/QNH, avec circuit d'attente proposé pour pallier un engorgement possible des circuits

- Le pilote s'annonce avec son numéro d'autorisation :
« N (NORD) + (A (avion)/ M (multiaxe) / G (autogire) / P (pendulaire) / H (classe 6)) + n°... »
- Respect du créneau horaire
- Fait route vers la vent-arrière du QFU en service annoncé par l'ATIS

Circuit standard à 1400 ft QNH, et séparation à vue pour régulation entre aéronefs :

- Piste 12 revêtue : circuit habituel à main gauche
- Piste 30 revêtue : circuit habituel à main droite

Clôture **OBLIGATOIRE** du plan de vol par le pilote.

CONSIGNES PILOTES ARRIVÉE NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE



CONSIGNES PILOTES

CIRCUIT NORD - PISTE 12/30 REVÊTUE

SECURITÉ DANS LE CIRCUIT

ADAPTEZ VOTRE VITESSE EN FONCTION DE LA DENSITÉ DU TRAFIC

**INTERDICTION DE DÉBORDER AU NORD
DE L'AXE 12/30 PISTE REVÊTUE**

**LES INTÉGRATIONS RADIO EN ANGLAIS
SE FONT EXCLUSIVEMENT PAR LE CIRCUIT NORD**

CONSIGNES PILOTES CIRCUIT NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE

- Les arrivées par le NORD et sur la fréquence BLOIS INFO (118.455 MHz) doivent respecter les circuits d'arrivée standard et ne pas dépasser l'axe de piste 12/30 au SUD.
- Le secteur SUD du terrain étant réservé aux utilisateurs des pistes 12/30 en herbe !



NO FLY ZONE

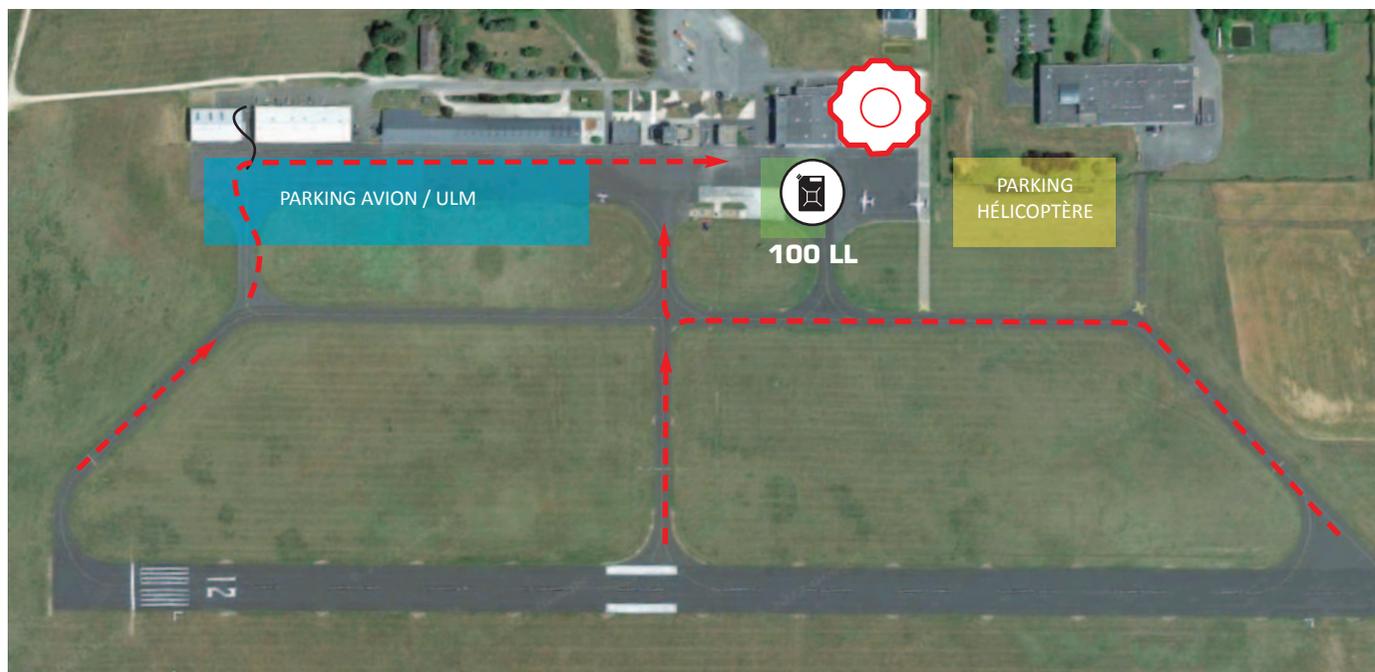


CONSIGNES PILOTES CIRCUIT NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE

ROULAGE / STATIONNEMENT / AVITAILLEMENT

- Stationnement obligatoire en zone NORD aux ordres des parqueurs
- Avitaillement AVGAS et JET A1 avec carte BP ou carte bancaire
- Redevances d'atterrissage et de stationnement offertes par l'Aérodrome de Blois-Le-Breuil



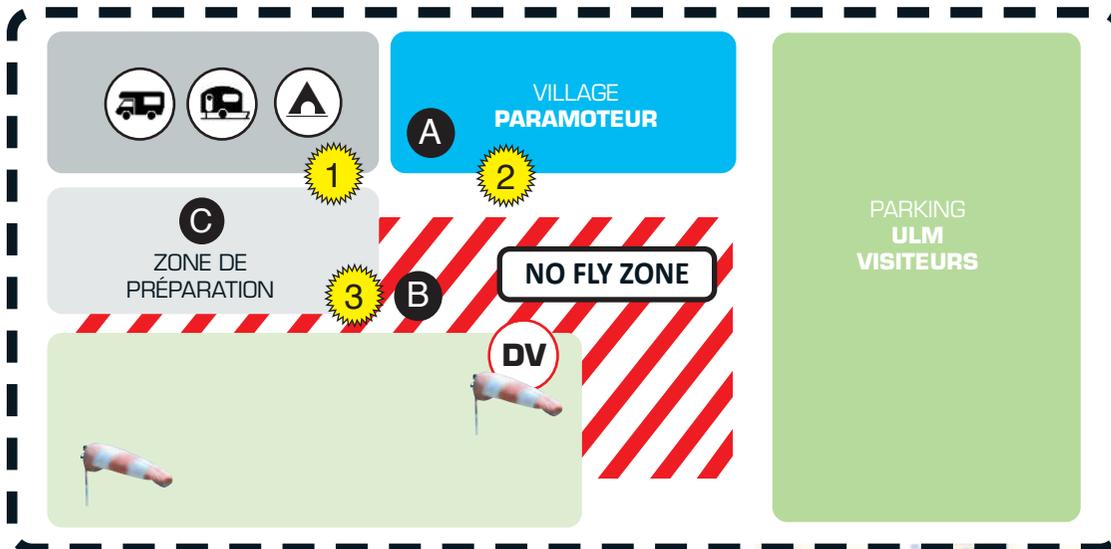
CONSIGNES PILOTES DÉPART CIRCUIT NORD

PISTE 12/30 REVÊTUE

- Contact radio obligatoire avec **BLOIS INFO** avant décollage sur **118.455 MHz** à la mise en route
 - Le pilote s'annonce en auto-info avec son numéro d'autorisation :
« N (NORD) + (A (avion)/ M (multiaxe) / G (autogire) / P (pendulaire)/ H (classe 6)) + n°... »
 - Respect du créneau horaire
- Les sorties s'effectuent par le Nord-Est de l'aérodrome, entre le 301° et le 120°
- Les aéronefs sous plan de vol devront activer leur plan de vol auprès du SIV
- L'activation des plans de vol est sous la responsabilité du Commandant de bord

CONSIGNES SPÉCIALES PARAMOTEURS

PLAN DU VILLAGE



A Direction des vols
(enregistrement des pilotes,
contrôle des documents,
assurances, licences).

B Commissaire de piste
(contrôle des machines et
autorisation accès à la piste).

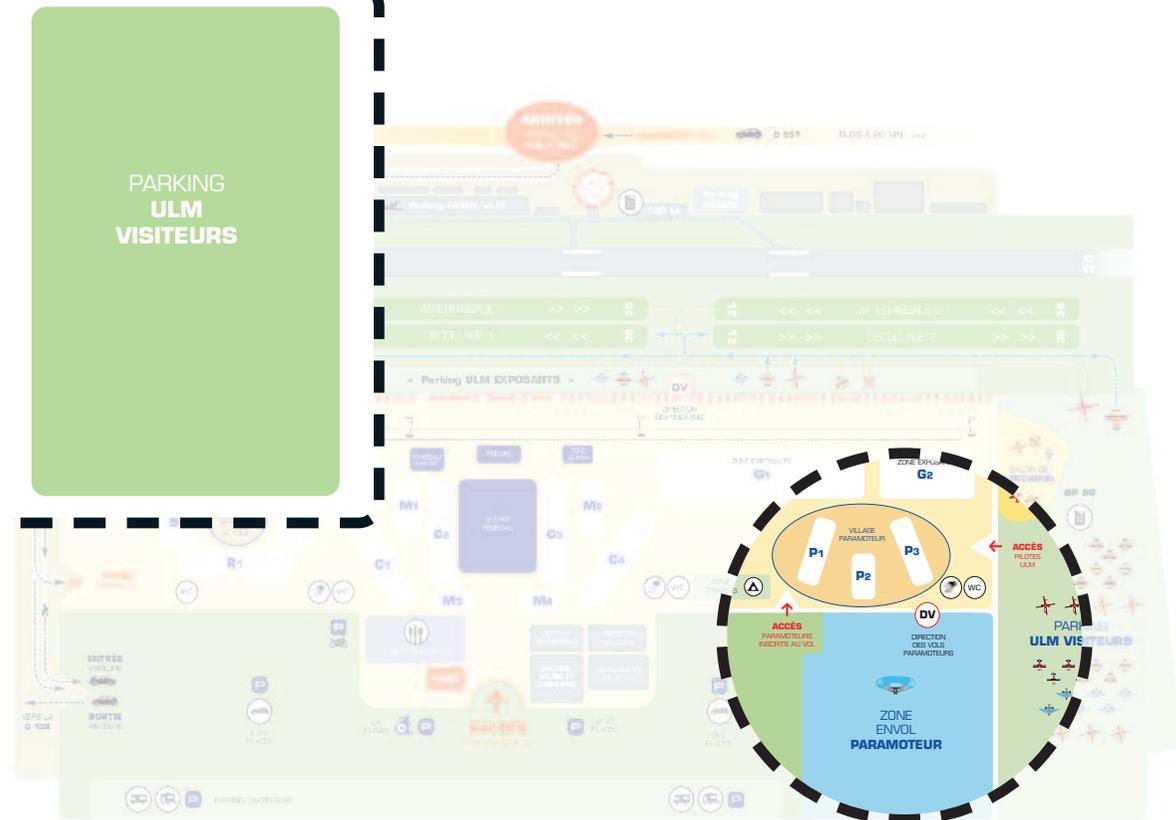
1 Accès pour les pilotes campeurs
à la zone de préparation
Paramoteur.

2 Accès pour les pilotes du village
à la zone de préparation
paramoteur et pistes.

3 Point de contrôle des pilotes
et machines venant du camping.

NO FLY ZONE
Bande de 50 m.

DV Directeur des vols.



PROGRAMME DU VILLAGE PARAMOTEURS

INFOS PRATIQUES

PROGRAMME DU VENDREDI

07H00 - 09h30	Vols libres pour les visiteurs
10h00 - 12h00	Présentation exposants
12h00 - 13h00	Pause repas (pas de vol)
13h30 - 17h00	Présentation exposants
17H00 - 20h30	Vols libres pour les visiteurs Patrouille paramoteurs
20h30	Fin des vols

PROGRAMME DU SAMEDI

07H00 - 09h30	Vols libres pour les visiteurs
10h00 - 12h00	Présentation exposants
12h00 - 13h00	Pause repas (pas de vol)
13h30 - 17h00	Présentation exposants + répétition Patrouille paramoteurs
17H00 - 18h00	Vols libres pour les visiteurs
18H00 - 19h30	Patrouille paramoteurs
19H30 - 20h30	Vols libres pour les visiteurs
20h30	Fin des vols

PROGRAMME DU DIMANCHE

07H00 - 09h30	Vols libres pour les visiteurs
10h00 - 12h00	Présentation exposants
12h00 - 13h00	Pause repas (pas de vol)
15h00 - 17h00	Présentation exposants + répétition Patrouille paramoteurs
17h00	Fin des vols

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR VISITEURS PAR VOIE AÉRIENNE



- **AVANT DE VENIR AU MULM**

Inscrivez-vous sur le site www.mondialulm.fr afin d'obtenir une identification radio.

L'arrivée sur le Salon Mondial de l'ULM sans autorisation sera systématiquement refusée par les contrôleurs.

- La sécurité sera le maître mot du Mondial de l'ULM 2022. Après une édition 2021 qui s'est parfaitement déroulée, notre objectif est de garder le même cap pour cette année 2022.
- Attribution d'un indicatif radio spécifique pour les ULM en fonction de la classe de la machine (gestion des vitesses), **c'est le seul indicatif qui devra être utilisé pour les contacts radio.**

MATÉRIEL OBLIGATOIRE



- **RADIO VOL LIBRE
OBLIGATOIRE
147,00 Mhz**



- **ALTIVARIO
AU MINIMUM**

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR

PROCÉDURE D'INTÉGRATION DES PILOTES

- Arrivées par le Sud/ Sud-Est/ Sud-Ouest, recommandées entre le 121° et le 300°



- Si arrivée par le nord, contournement obligatoire de la ZRT

- Intégration dans la ZRT, sur la fréquence paramoteur, fréquence radio 147.000 Mhz (vol libre) aux ordres du DVA Paramoteur.
- L'intégration des paramoteurs dans la ZRT se fera par l'ouest à **150m AGL / 500 ft AGL** par un passage **OBLIGATOIRE** à la verticale "Château d'eau de Landes-le-Gaulois".

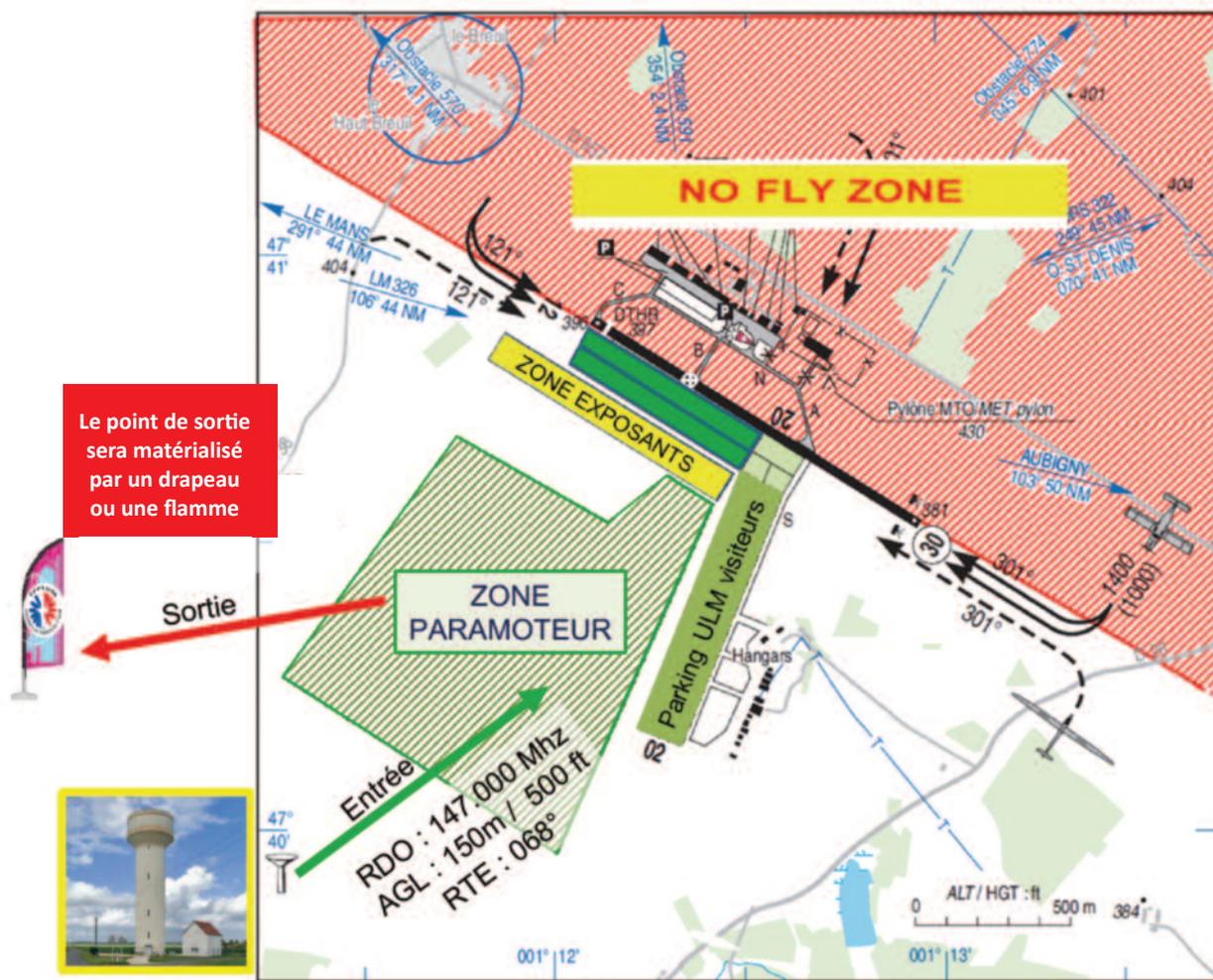
47°39'41" N - 001°10'14"E, radial 231°

3,4km de l'aérodrome de Blois-le-Breuil

- Les pilotes devront s'annoncer par leurs identifiants radio : « **Paramoteur + n°...** », **puis silence radio**
- Le DVA ou commissaire de piste rappellera les consignes d'approches au(x) pilote(s), puis donnera l'autorisation de pénétrer dans la zone d'atterrissage.
- Route au 068° depuis verticale Château d'eau.

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR

PROCÉDURE D'INTÉGRATION DES PILOTES



Le point de sortie sera matérialisé par un drapeau ou une flamme



CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR DÉPART / RETOUR DEPUIS LE MULM PAR VOIE AÉRIENNE



• FORMALITÉS DE CONTRÔLE

Pré enregistrement sur le site www.mondialulm.fr afin d'obtenir une identification radio.

- A la tente fédéral du village paramoteur > présentez vos documents :
 - Brevet paramoteur,
 - Assurance
 - Carte d'identification ULM
 - Déclaration d'Aptitude au vol ULM



• MATÉRIEL OBLIGATOIRE



- RADIO VOL LIBRE
OBLIGATOIRE
147,00 Mhz



- ALTIVARIO
AU MINIMUM

- Le commissaire de piste rappellera au(x) pilote(s) les consignes de décollage et d'approche pour le retour.

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR PRÉSENTATION STATIQUE OU EN VOL DES EXPOSANTS

- Une réunion préparatoire des pilotes de démonstration est obligatoire, toute absence, retard du pilote présentateur verra sa présentation annulée, sans possibilité de créneau de rattrapage.
- Un appel systématique sera effectué en plus de l'émarginement de la feuille de présence pour s'assurer que TOUS les pilotes présentateurs auront participé réellement et physiquement aux briefings.
- Les machines devront être prêtes au point d'attente décollage, moteur chaud, 5 minutes minimum avant le créneau horaire prévu.
- Les présentations sont effectuées sous la responsabilité de l'exposant.
Ce dernier s'assurera que le pilote désigné dispose des qualifications et compétences nécessaires.
- Le survol du village Paramoteur et du public est strictement INTERDIT, la **NO FLY ZONE** devra être respectée.
- La présence de passager à bord d'un aéronef n'ayant pas une fonction technique nécessaire à l'exécution de la présentation en vol est interdite.

CONSIGNES DE VOL PARAMOTEUR

PRÉSENTATION EN VOL DES EXPOSANTS

- Les pilotes effectuant des présentations en vol doivent répondre à des règles spécifiques :

N°	RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES	RÈGLE ALTERNATIVE	CONDITIONS
2	SAP.OPS.205 II 1°	Évolutions sous 500 ft Extension de la période de validité de l'expérience récente d'un pilote de 36 à 60 mois plus 16 jours	L'étude de sécurité fournie par le demandeur doit au moins contenir les moyens de réduction du risque suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Compenser l'altération des capacités de pilotage en présence d'un public par une obligation de 3 entraînements et/ou répétitions du programme de présentation en vol dans le dernier mois dans un environnement représentatif et - Maintien de la distance minimale au public à 100m (ou plus selon la vitesse et le type d'évolution cf.SAP.OPS.305)
3	SAP.OPS.205 II 1°	Évolutions sous 500 ft Pour un pilote qui ne vérifie pas les conditions d'expérience au point SAP.OPS.205 II 1°	L'étude de sécurité fournie par le demandeur doit au moins contenir les moyens de réduction du risque suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Aucune manœuvre acrobatique ou inusuelle sous 500 ft - Pas d'autorisation d'évolution hors décollage(s) / atterrissage(s) sous 300 ft - Compenser l'altération des capacités de pilotage en présence d'un public par une obligation de 3 entraînements et/ou répétitions du programme de présentation en vol dans le dernier mois dans un environnement représentatif et - Maintien de la distance minimale au public à 100m (ou plus selon la vitesse et le type d'évolution cf.SAP.OPS.305)

FAQ - FOIRE AUX QUESTIONS

PEUT-ON VENIR EN VOL SUR LE MULM ?

Oui, en ULM (toutes classes), en avion, en hélicoptère. Cela suppose de s'inscrire auparavant sur les creneaux disponibles sur le site www.mondialulm.fr

A PARTIR DE QUAND PEUT-ON VENIR EN VOL ?

Le salon ouvre le vendredi matin à 8h mais les arrivées en vol sont possible le jeudi à condition de s'inscrire en ligne avant. Il y aura des possibilités de restauration dès le jeudi midi, des douches et des sanitaires le jeudi soir.

QUELS SONT LES CIRCUITS D'INTÉGRATION EN VOL DU MULM ?

Le CIRCUIT SUD sur piste en herbe (dimensions 300m x 20m) qui conduit sur le parking ULM (*voir consignes de Vol Circuit NORD*)

Le CIRCUIT NORD sur la piste dure qui conduit au parking avion avec la 100LL.

Les Paramoteurs peuvent intégrer en vol sur leur espace réservé, ou décoller depuis l'espace Paramoteur du salon.

PEUT-ON VOLER EN PARAMOTEUR SUR LE MULM ?

OUI ! Soit directement en vol en s'inscrivant sur le site www.mondialulm.fr soit en rentrant sur le salon et en se rendant sur le village Paramoteur avec une inscription sur place qui est aussi possible en ligne.

Une radio aéronautique n'est pas nécessaire, une radio de vol libre suffit.

QUELLES SONT LES FRÉQUENCES RADIO ?

Circuit NORD et SUD : avant d'entrer dans la ZRT écoute obligatoire de l'ATIS : 127.350

En pénétrant la ZRT :

- Circuit SUD : MULM Opération sur 130.200 en auto-info

- Circuit NORD : BLOIS Opération sur 118.455 en auto-info

Fréquence sol SUD : 123.250 (le taxiage sera aussi aux drapeaux).

Fréquence radio vol libre pour les Paramoteurs : 147.000 (radio obligatoire)

QUAND SE MET EN PLACE LA ZRT ?

Du jeudi 8h au dimanche 15h, les vols s'effectuent sous la responsabilité de l'organisateur et de son directeur des vols.

Ouverture le jeudi 6H30 UTC (8h30 LT)
18h04 UTC (20h04 LT) heure nuit aéronautique .

Vendredi et samedi, Idem.

Le dimanche 4h00 UTC (6h00 LT)
14h00 UTC (16h00 LT)

QU'EST-CE QUE SAFESKY PARTENAIRE DE LA FÉDÉRATION SUR LE MULM ?

Le système SAFESKY, qui n'est pas obligatoire mais qui est utile, permet de voir toutes les machines qui sont dans un rayon défini et une altitude définie par l'utilisateur 0,1NM-03NM ou 1NM-2NM ou 3NM-6NM ou 12-24 NM.

Mais cela n'évite pas le VOIR et EVITER qui est la règle aéro. il faut absolument regarder dehors. Ce système peut être couplé au casque radio pour avoir une alerte sonore.

- Chaque pilote lors de son inscription sur le MULM recevra son indicatif radio et il recevra un mail avec un code SafeSky valable 1 mois.

- De plus cela va permettre aux l'agents AFIS et aux agents en charge des arrivées SUD de visualiser les mouvement dans les circuits d'arrivées un plus pour la sécurité des vols.

Ce système est aussi pratique pour les Paramotéristes. Il permettra meme dans votre poche de vous visualiser par la DV.

JE VIENS DE L'ÉTRANGER QUE DOIS-JE FAIRE ?

Si vous venez d'un pays espace Shengen, vous devez déposer un plan de vol, vous conformer à la réglementation en vigueur et vous inscrire sur le site www.mondialulm.fr

Si vous venez d'un pays hors Shengen, vous devez déposer un plan de vol, vous conformer à la réglementation en vigueur, vous inscrire sur le site www.mondialulm.fr et « dédouanner » dans un aéroport douanier (ce n'est pas le cas de Blois).

Les intégration radio en anglais, se font exclusivement par le circuit NORD.

QUELS TYPES D'ANIMATION EN VOL PEUT-ON VOIR SUR LE MULM ?

Sur les trois jours, il y a des « vols d'animation » petit meeting (patrouille Paramoteur, aviation électrique, STOL) le vendredi matin, le samedi soir et le dimanche en clôture.

Il y a aussi les vols de démonstration exposants le samedi matin, le samedi après-midi, le dimanche matin. Des propositions de navigation seront proposées

JE ME POSE SUR LA ZONE NORD, COMMENT REGAGNER LE SALON ?

Nouveauté 2022, un chemin piéton à l'intérieur de l'aérodrome permet de rejoindre le site du Salon. Il y aura des modes de déplacement doux à disposition.

QUELLE ESSENCE AURAI-JE À DISPOSITION ?

Pour les ULM de la SP98 sera à disposition dans le parking ULM (Zone SUD) et de la 100LL dans le parking Avion (Zone NORD).

Pour le SP98 la réservation et le paiement sont obligatoire sur le site. L'essence SP98 ne sera plus délivré après 15h le dimanche.

Il est fortement conseillé de faire son avitaillement dès son arrivée.

DOIT-ON PAYER UNE TAXE D'ATERRISSAGE ?

La Fédération et l'aérodrome de Blois-Le-Breuil vous offrent la taxe d'atterrissage.

QUELS SONT LES TARIFS DES ÉQUIPAGES QUI ARRIVENT EN VOL ?

Si vous arrivez en vol en ULM (uniquement sur le circuit SUD) et que vous êtes licencié, l'entrée est gratuite.

Pour les Paramotéristes arrivant « à pied » sur le Salon, il faut s'inscrire sur le site pour bénéficier de la gratuité d'entrée.

PEUT-ON CAMPER SUR LE MULM ?

Directement sous les machines dans le parking ULM.

PEUT-ON VOIR VOLER DES CLASSES 5 BALLONS MOTORISÉS ?

Des vols de démonstration sont prévus le dimanche matin* au lever du jour, sous réserve des conditions météo favorables et des disponibilités.

CONTACTS MONDIAL DE L'ULM

Éric BELLINGHERY
Directeur des vols
06 45 47 39 30

Jean-Marie CHAVANT
Directeur des vols adjoint
06 83 24 72 42

Gérald BOYER
**Directeur des vol adjoint
paramoteur**
06 82 33 73 10

Guy FRADILLON
Support direction des vols
06 17 30 27 95

Christian SANTINI
Responsable pistes
06 73 47 99 75

Christophe ROUET
Sécurité
06 14 78 32 00

Jacques AYOUB
Médecin
06 21 71 93 01

Georges HUMEAU
Gestion MULM
06 58 58 77 97

Francis BERTHELET
Commercial - logistique
06 30 22 61 12



mondialulm.fr



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE D'ULM**
01 49 81 74 43
ffplum@ffplum.org
www.ffplum.fr